

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le neuf avril deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02/04/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Bernard DUMONT), Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON, Eric RIBIERE (en remplacement de Pierre LANGLADE), Paul DUCHEZ, Arlette DEMAR, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Daniel CHAPOULAUD (en remplacement de Béatrice DUFOUR), Catherine CELESTIN, Michelle DEMONET (en remplacement de Gérard BARRAUD), Roger DESROCHES (en remplacement d'Alain FAUCHER), Carole DUFOUR (en remplacement de Yves CHABRIER), Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Jean-Luc HADJADI (en remplacement de Rémi LERENARD), Hubert LEHMANN, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Chantal MOUNIER (en remplacement de Rémi JANDAUD), Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Valérie GIROIR), Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement de Camille DUDOGNON), Monique REIX-BUSSY Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY).

EXCUSES : Jean-Claude BASSET, Patrick DESCHARLES, Dominique DUNAUD, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013-060 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – VOTE DE LA FISCALITE – ANNEE 2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2009 – 117 du 21 décembre 2009 instituant la fiscalité mixte au 1^{er} janvier 2010

Vu la délibération 2010-094 liée aux abattements taxe d'habitation

Vu la délibération 2013-046 du 28 mars 2013 sur le Débat d'Orientation Budgétaire

Afin de ne pas augmenter la pression fiscale, Monsieur le Président propose de maintenir, pour l'exercice 2013, les taux 2012 (précisés dans le tableau ci-dessous), pour la Cotisation Foncière des Entreprises, la Taxe d'Habitation et les Taxes Foncières.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 34 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Décide de fixer, pour l'année 2013, les taux conformément au tableau ci-dessous :

Taxes	Taux votés en 2012 (%)	Taux votés 2013 (%)
Cotisation Foncière des Entreprises	29,61	29,61
Taxe d'habitation	10,04	10,04
Taxe foncière (bâti)	1,86	1,86
Taxe foncière (non bâti)	10,38	10,38

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 11/04/2013.

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT - VOTE DE LA FISCALITE - ANNEE 2013

Date de transmission de l'acte : 22/04/2013

Date de réception de l'accusé de
réception : 22/04/2013

Numéro de l'acte : 2013-060 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130409-2013-060-DE

Date de décision : 09/04/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires